



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

faune et flore

Question écrite n° 102967

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur une espèce de chouette familière de nos campagnes, la chevêche d'Athéna, qui a vu ses effectifs nicheurs diminuer de façon inquiétante (de -20 à et -50 % depuis les années 1970). Chaque année des prospections hivernales sont organisées, notamment dans le département de l'Isère, afin de localiser et dénombrer les mâles chanteurs présents sur certains secteurs, et de mai à septembre, des équipes de la LPO tentent de localiser les couples reproducteurs sur ces mêmes secteurs et suivent les nichées. L'objectif est d'essayer de comprendre pourquoi cette chouette, très liée à l'homme et à ses activités, voit ses effectifs s'effondrer. Il souhaite par conséquent connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de protéger cet oiseau, et savoir si à l'automne 2011, une grande campagne nationale d'installation de nichoirs, car le manque de cavités pour nicher semble être une des causes des difficultés de reproduction de la chouette chevêche, peut être envisagée.

Texte de la réponse

La chouette chevêche est classée dans la catégorie « préoccupation mineure » dans la liste rouge française de l'Union internationale pour la conservation de la nature parue en 2008. Elle était considérée comme en déclin dans celle publiée en 1999. Si ses effectifs semblent aujourd'hui se stabiliser, il ne faut pas perdre de vue que le nombre de couples évalué entre 10 000 et 100 000 dans les années 1960-1970 a été estimé entre 10 000 et 30 000 dans les années 1990. Cette chute de la population estimée est liée à la disparition et à la dégradation de ses habitats. L'intensification de l'agriculture et de l'urbanisation sont les principaux facteurs de cette altération des milieux. À ces causes majeures s'ajoutent des facteurs secondaires qui affectent des populations déjà largement affaiblies : mortalité par trafic routier, poteaux creux, abreuvoirs, etc. Le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) a souhaité en 2010 que soit réalisé un bilan relatif aux actions menées à l'échelle nationale depuis la validation en 2001 du plan national de restauration de la chouette chevêche. Pour l'ensemble des acteurs de la conservation de cette espèce, ce bilan a été l'occasion de mettre en avant l'ampleur de la mobilisation nationale dont elle a fait l'objet pendant huit ans, sa montée en puissance au cours des toutes dernières années et la nécessité de poursuivre des programmes de conservation. Les actions menées pendant cette période portaient tout d'abord sur la conservation de l'habitat, comprenant notamment des actions de formations techniques à l'entretien d'arbres fruitiers, de plantation et d'entretien d'arbres têtards, de valorisation économique des produits du verger ou de mise en place de mesures agro-environnementales (MAE) favorables à la chouette chevêche : gestion extensive des prairies, maintien de milieux ouverts par pâturages extensifs, entretien et plantation de haies, etc. La deuxième catégorie d'actions portait sur le suivi et l'amélioration des connaissances grâce au baguage des oiseaux et aux recensements des couples nicheurs tous les quatre ans sur des zones témoins situées dans dix parcs régionaux (observatoire interparcs) ; le suivi de la mortalité, notamment grâce aux centres de soins ; l'amélioration de la reproduction et la diminution des causes de mortalités d'origine anthropique par la pose de nichoirs (création de cavités de reproduction) et la neutralisation des poteaux téléphoniques creux (conventions avec France Télécom). C'est

enfin l'animation de réseaux et la sensibilisation du public, réalisées par divers moyens : animation de groupes locaux, bulletin de liaison « chevêche info » publié environ quatre fois par an, rencontres francophones presque tous les ans, rencontres internationales, site Internet, « nuit de la chouette » à destination du grand public organisée tous les deux ans. Le MEDDTL continue de financer chaque année à hauteur de 20 000 euros la Ligue de protection des oiseaux (LPO) pour la coordination du réseau chouette chevêche, le fonctionnement de l'observatoire interparcs, le bulletin chevêche-info et l'organisation de la nuit de la chouette. Au niveau régional, les suivis et actions de conservations bénéficient du soutien direct de certaines directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). La Ligue pour la protection des oiseaux assure une animation du réseau via le bulletin, les rencontres annuelles, le cahier technique et le site Internet dédié à l'espèce. En ce qui concerne l'installation de nichoirs, il a été effectivement démontré que les populations de chouettes chevêches peuvent être limitées par un manque de cavités naturelles. La pose de nichoirs, largement utilisée pour pallier ce manque de cavités de nidification, peut permettre de densifier les populations existantes et de relier des populations isolées. Une synthèse des campagnes de pose de nichoirs a été publiée dans le bilan des actions conduites en 2010 : 504 nichoirs ont été posés en Alsace, 5 en Aquitaine, 170 en Basse-Normandie, 35 en Bourgogne, 30 en Bretagne, 53 dans le Centre, 140 en Champagne-Ardenne, 24 en Franche-Comté, 24 en Haute-Normandie, 193 en Île-de-France, 252 en Languedoc-Roussillon, 88 en Lorraine, 10 en Midi-Pyrénées, 125 en Pays de la Loire, 116 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 4 022 en Poitou-Charentes et 200 en Rhône-Alpes. Cependant, la pose de nichoirs est une mesure d'urgence qui n'influe pas sur la qualité du milieu, et notamment sur la ressource alimentaire et son accessibilité. Par ailleurs, dans de nombreux cas, les nichoirs font croire à une augmentation des effectifs, là où il ne s'agit en fait que d'un déplacement d'oiseaux venus des cavités naturelles vers les cavités artificielles. À court terme, la mise à disposition de nichoirs peut permettre de maintenir une population menacée par une disparition de sites de nidification. À plus long terme, les actions sur l'habitat sont essentielles au maintien des populations de chouettes chevêches.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102967

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2626

Réponse publiée le : 12 juillet 2011, page 7616